

Arrêté du 29 mars 2021 modifiant l'arrêté du 14 mars 2017 relatif à la prime d'exercice territorial des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques

29/03/2021

L'arrêté du 29 mars 2021 vient modifier l'arrêté du 14 mars 2017 relatif à la prime d'exercice territorial des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques en soumettant les praticiens associés aux dispositions applicables concernant l'élaboration de conventions permettant aux différents praticiens d'exercer leur activité sur plusieurs sites ou établissements.